

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 À 18H30, AU CENTRE MARCEL-LACOSTE, SITUÉ AU 545 CHEMIN DES PATRITTOES SUD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Alexandre Turcotte, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, formant quorum sous la présidence de Mairesse suppléante.

Autre(s) présence(s) : Madame la directrice générale Christine Ménard et Me Alexandra Quenneville, greffière.

Absence(s) : Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

---

Après vérification du quorum, Madame la mairesse suppléante Natacha Thibault déclare la séance extraordinaire du 25 novembre 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2024-11-400**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 18:34.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel quel.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **Première période de questions**
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**
4. **Avis de motion**
5. **Règlementation**
6. **Administration générale**
  - 6.1 Révision d'une décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition - 203 rue Oxford
7. **Finances**
8. **Développement et mise en valeur du territoire**
9. **Travaux publics**
10. **Famille, culture et loisir**
11. **Environnement**
12. **Sécurité aux citoyens**
13. **Affaires nouvelles**
14. **Deuxième période de questions**

15. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2024-11-401**

**RÉVISION D'UNE DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - 203 RUE D'OXFORD**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de démolition reçue le 4 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à démolir un (1) bâtiment principal actuel dans le but de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le dépôt de tous les documents requis à la demande de démolition a été fait le 4 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 23 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT** que le programme de réutilisation du sol a été fourni;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance publique a été tenue le 5 novembre 2024, à 19h30 au centre Marcel-Lacoste, situé au 545, chemin des Patriotes afin que le comité se positionne sur le dossier et puisse rendre sa décision;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park a refusé la demande de démolition aux termes de la décision DEMO-204-13 le 5 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que l'étude de l'intérêt patrimonial été reçu le 24 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de révision de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park a été présentée et adressée à la greffière le 17 novembre 2024 conformément à l'article 148.0.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la décision du conseil doit être basée sur les mêmes informations et documents qui étaient à la disposition du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que Madame la conseillère Natacha Thibault a proposé que le conseil municipal accepte la demande de démolition pour le bâtiment principal situé au 203, rue d'Oxford et annule la décision DEMO-2024-13 du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park datée du 5 novembre 2024 à certaines conditions.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a demandé le vote sur cette proposition, laquelle a été rejetée de la manière suivante :

**POUR:**

Madame la conseillère Clarisse Viens

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte

**CONTRE:**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance - lequel appuie son argumentaire par le dépôt officiel d'une lettre

Monsieur le conseiller Claude Leroux - lequel appuie son argumentaire en soutenant que la preuve n'a pas été démontrée qu'il n'y a pas la possibilité de réparer le bâtiment actuel

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn - lequel appuie son argumentaire sur les

documents présentés qui ne font pas la démonstration de la nécessité de démolir, considérant qu'il s'agit également d'une maison centenaire.

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de démolition pour le bâtiment principal situé au 203, rue d'Oxford, confirmant la décision DEMO-2024-13 du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park datée du 5 novembre 2024;

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2024-11-402**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 18:45.

\_\_\_\_\_  
Natahca Thibault, Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Alexandra Quenneville, Greffière